

Commission permanente du Conseil départemental du Val-de-Marne

13 décembre 2021

Intervention de Fatiha AGGOUNE

Rapport 7 – Subvention aux organisations syndicales représentatives de salariés

Monsieur le Président,

Après vous avoir interpellé à plusieurs reprises, nous sommes ravis que ce rapport soit enfin inscrit à l'ordre du jour de la dernière CP de l'année 2021.

Dans une démocratie, le rôle des organisations syndicales est essentiel car elles poursuivent une action d'intérêt public, au bénéfice direct des populations.

Les syndicats participent au développement économique et social, par la défense et le soutien des actifs, salariés ou privés d'emploi et retraités, dans leurs droits et intérêts, professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

Depuis de nombreuses années, l'exécutif départemental a accompagné, sous l'impulsion de Michel Germa puis de Christian Favier, l'exercice de l'activité syndicale en Val-de-Marne, en accordant aux organisations représentatives de salariés des moyens matériels et financiers.

En 1987, notre collectivité s'est dotée d'une Maison départementale des syndicats, véritable lieu d'information juridique regroupant les instances départementales de plusieurs organisations syndicales de salariés.

Depuis plus de 30 ans, la Maison départementale des syndicats est un véritable facteur de cohésion sociale.

Aussi, l'exécutif départemental de gauche a fait le choix, comme la loi le permet, d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives.

A ce titre, en 2020, le Conseil départemental a octroyé aux OS départementales des subventions de fonctionnement d'un montant global 360 355 euros.

Inscrite dans les mêmes proportions au BP 2021, le Budget supplémentaire voté en octobre dernier n'a pas fait évoluer cette ligne budgétaire.

Pourtant, vous proposez avec ce rapport, d'allouer une subvention d'un montant global de 133 541,50€ soit une baisse de 63% !

Monsieur le Président, comment pouvez-vous justifier cette baisse de près de 227 000€ par, je vous cite, « la situation budgétaire difficile du Département impliquant des économies et une modération de la dépense » au regard du fort dynamisme des DMTO cette année.

Monsieur le Président, comment pouvez-vous annoncer aux OS, à quelques jours de la fin de l'année, la réduction drastique de leur subvention dont le vote du BP 2021 prévoyait pourtant le maintien.

Cette baisse drastique, toute aussi brutale qu'inattendue du moins pour cette année, pourrait avoir de lourdes conséquences pour les organisations syndicales concernées.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons que l'intégralité de la subvention inscrite au BP 2021 pour les organisations syndicales représentatives de salariés leur soit intégralement octroyée.